

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-292
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

OBJET :
**DEMANDES DE
SUBVENTIONS
POUR
TRAVAUX A
L'HOTEL DE
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Hôtel de Ville de la Mairie de Castelnaudary est un bâtiment administratif sur 3 niveaux qui regroupent différents services publics dont la Police Municipale en rez-de-chaussée et les archives en rez-de-jardin.

Les effectifs de la Police Municipale étant en évolution à la hausse et le vestiaire unique actuel ne permettant pas aux agents de s'équiper dans de bonnes conditions et n'étant pas équipé de douche, le présent projet a pour objectif :

- d'aménager des vestiaires hommes / femmes avec douches, lavabos et casiers en rez-de-jardin, en partie sur la surface actuelle dédiée aux archives ;

- de réhabiliter la surface correspondant à l'openspace servant de bureaux à la Police Municipale et le bureau individuel accolé en bureaux comprenant les besoins suivants :
- 1 bureau individuel environ 9 m² pour la cheffe de service :
- 1 openspace avec 5 postes de travail (+ 1 ATPM assistant temporaire de police municipale sans poste de travail dédié) + un espace tisanderie (sans point d'eau) ;
- 1 local CSU (centre de supervision urbaine) à réduire par rapport à celui existant (6 à 7 m²).
- 1 local armurerie

Par ailleurs, plusieurs rayonnages des archives ayant cédé ou s'étant fortement déformés durant les 2 dernières années, ce projet inclut la rénovation de 8 rayonnages mobiles sur 17, en remplaçant les chariots, rails de guidage ainsi que tous les éléments n'assurant plus leur fonction initiale (croix de contreventement, plancher technique manquant), mais en conservant un maximum d'éléments en élévation intacts (montants, tablettes, etc).

Ces travaux devront permettre d'optimiser le stockage des archives et ainsi de rapatrier dans les archives le matériel stocké dans l'actuelle salle de lecture et salle de tri, qui seront transformées par ce projet en vestiaires pour la Police Municipale.

La réalisation de ces différents projets de rénovation est estimée à 213.000 euros HT soit 255.600 € TTC, prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions les plus hautes possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et de délibérer sur le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT
REHABILITATION LOCAUX POLICE ET ARCHIVES MAIRIE**

DEPENSES HT		RECETTES		
	MONTANT HT		taux	MONTANT
Travaux de réhabilitation	175 000,00 €	Etat (DETR 2025)	40,00%	85 200,00 €
Prestations intellectuelles (MO, CT, SPS...)	38 000,00 €	Conseil Départemental	30,00%	63 900,00 €
		Ville de Castelnaudary	30,00%	63 900,00 €
TOTAL	213 000,00 €	TOTAL		213 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

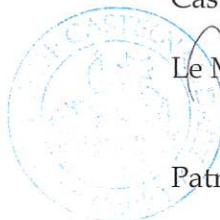
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
19 DEC. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
19 DEC. 2024
Par publication le :
20 DEC. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 011-211100763-20241211-DB2024292-DE

